CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUIN 2019

Etaient présents :

M. François PEULTIER, Maire;

Mmes et MM. les Adjoints : FLORENTIN - FONTAINE - BAGARD

MM. les Conseillers Municipaux : ANTOINE - WEBER - GOUJU - DONDIN - LALLEMAND - CAILLET - BEURNEL -

MORLON

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : ROUSSEAUX à FLORENTIN

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) : PRUNIAUX

Etai(en)t absent(e)(s): BAUDINET

Alissia GOUJU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU : à l'unanimité

CONVENTION DE TRANSFERT DES ESPACES COMMUNS LOTISSEMENT DU HUREAU

Le Maire rappelle les différentes rencontres entre la Commune et la société CM-CIC Aménagement Foncier ayant réalisé le lotissement du Hureau et notamment celle du 07 mai dernier en présence de Mme BACH et de Mr HENRION, représentant la société.

Il présente aux membres du conseil municipal la convention de transfert des équipements communs de ce lotissement qui présente plusieurs points à savoir :

- Pose dans chaque rue d'un panneau de signalisation de rue. Les emplacements seront définis conjointement avec la Commune
- Finalisation de la signalisation et du marquage au sol du lotissement en posant 2 panneaux d'arrêt à chaque sortie du lotissement sur la rue de Maizières
- Amélioration de la vitesse d'écoulement des eaux pluviales de la voirie au droit du 18 rue des Graminées, à l'angle de l'allée La Concorde et de la rue des Saules, au niveau du 22 rue des Saules

Il est précisé qu'une somme de 4 570 € sera séquestrée chez Maître CUIF jusqu'au 31 décembre 2022 ; cette somme sera mise à la disposition de la Commune si elle devait être contrainte de procéder à des travaux de renforcement du mur réalisé.

Au vu de ces documents et des réserves émises ci-dessus, le Maire propose de valider la convention de transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la convention de transfert à la Commune des Equipements Communs du lotissement « Au Hureau » annexée à la présente

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – année 2019

Le Maire passe la parole à Bénédicte FLORENTIN en charge des associations qui propose au Conseil Municipal les subventions suivantes :

•	Familles Rurales	1 800 €
•	Etoile Sportive	1 600 €
•	APEXT	600 €
•	Les Amis de St Rémi	500 €
•	Maison Pour Tous	900€
•	Coopérative Scolaire	2 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les subventions 2019 selon le détail ci-dessus

PRECISE que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2019 au compte 6574

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent affecté aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose de procéder à la création d'un emploi non permanent d'**Adjoint Technique** territorial à temps complet pour une durée de travail de 35 heures hebdomadaires, à compter du **1**^{ER} **SEPTEMBRE 2019 au 28 FEVRIER 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de créer à compter du **1**^{ER} **SEPTEMBRE 2019 au 28 FEVRIER 2020** un emploi non permanent d'**Adjoint Technique** territorial à temps complet

Motif invoqué : accroissement saisonnier d'activité

<u>Nature des fonctions</u> : entretien de la commune (tonte ou déneigement selon la saison, entretien des bâtiments publics,)

Niveau de rémunération de l'emploi créé : Indice brut : 347 / indice majoré : 325

FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35 heures;

CHARGE le Maire de procéder au recrutement correspondant ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019

<u>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION AU CENTRE AERE DE</u> JUILLET 2019

Le Maire passe la parole à Bénédicte FLORENTIN en charge de ce dossier.

Elle précise que chaque été, un centre aéré est mis en place et qu'il est souhaitable, afin d'en anticiper l'organisation, de créer 1 poste d'adjoint d'animation selon le profil ci-dessous ; sachant que l'agent actuellement en place les temps de midi lors du périscolaire reste prioritaire.

Grade: adjoint d'animation 1er échelon

Indice brut 347 – Indice majoré 325 – congés payés en sus

Tontrat à durée déterminée du 08 juillet 2019 au 02 août 2019 inclus

Le poste est créé pour une durée de 30/151 h 67^{ème}. En fonction des effectifs, l'agent recruté peut être amené à effectuer des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la création d'un poste selon le détail ci-dessus

CHARGE le Maire de procéder à la publication de ce poste sur le site dédié

CHARGE le Maire de recruter l'agent correspondant au profil recherché dès que le besoin d'encadrement sera justifié par les inscriptions

DROITS DE PREEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Pascal PETITJEAN, Notaire à NANCY – 02 rue G. de La Tour, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 236 – 09 rue Sous les Vignes pour une superficie totale de 2 a 92 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Bernard HEHN, Notaire à NANCY – 02 rue G. de La Tour, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 78 – Lieudit Grand Jardin pour une superficie totale de 3 a 74 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Maud BERNARD, Notaire à NANCY – 83 rue Saint Georges, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AC 73 – 15 rue Pasteur pour une superficie totale de 9 a 98 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

<u>DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE</u> <u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU</u> SERVICE INTERIM

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire expose à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu,

La dépense afférente à ce(s) remplacement(s) sera inscrite au budget communal

PROJET ADOLESCENCE MUTUALISÉ DE LA CCMM – année 2019

Neuf communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant cinq animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les cinq animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Les animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an renouvelable, par le Centre Intercommunal d'Action

Sociale Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse du Centre Intercommunal d'Action Sociale Moselle et Madon, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.

Ils sont accompagnés sur le plan technique par le directeur adjoint du Centre Intercommunal d'Action Sociale Moselle et Madon.

Une convention signée entre chacune des communes et du Centre Intercommunal d'Action Sociale Moselle et Madon fixe les modalités de ce partenariat ainsi que le rôle et la participation de chacun.

Il est proposé aux communes concernées de délibérer à partir du modèle ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

approuve la participation de la commune de Xeuilley au projet adolescence mutualisé,

et par conséquent :

- approuve la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de **4 567** € au titre de l'année 2019 (somme maximale qui sera facturée à la commune une fois que les subventions afférentes au projet seront notifiées au CIAS Moselle et Madon),
- approuve la participation de l'élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,
- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

REMBOURSEMENT ACHAT FAIT PAR UN ELU

Il est proposé de rembourser à Mr PEULTIER François, Maire, la somme de **59.00** € et à Mr FONTAINE Jean-Luc, la somme de **50.11** € correspondant à des achats faits pour la Commune (écran mobile et boissons).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

(le Maire et Mr FONTAINE s'étant retiré du vote)

AUTORISE le remboursement aux intéressés les sommes détaillées ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES

- Mise en accessibilité des arrêts Place réunion de travaux à prévoir
- APEXT organise la kermesse le 28 juin 2019
- DDSPP: informations sur le lait et le fromage au lait cru conseils sur la chaine du froid
- CCMM: organise réunion eau et assainissement: 17 juin
- Conférence des Maires
- AG: groupement économique et solidaire jeudi 13 juin
- Attention : Ambroisie

La secrétaire de séance, Alissia GOUJU